

## **Etude**

# **« Les adaptations cinématographiques et audiovisuelles d'œuvres littéraires »**

**Parmi les films en compétition à Cannes cette année, plusieurs adaptations littéraires y figurent. Elles sont signées Jonathan Glazer, Tran Anh Hung, Karim Aïnouz ou encore Valérie Donzelli. Afin de mettre en lumière le dynamisme des adaptations d'œuvres littéraires en films ou en séries, le Centre national du livre (CNL) en lien avec la SCELf, a lancé une nouvelle étude sur les adaptations cinématographiques et audiovisuelles de livres imprimés, en particulier de langue française, dont les résultats seront présentés le 26 juin au CNL.**

Au regard du succès et de la reconnaissance de films ou de séries adaptés récemment de livres contemporains de langue française (*L'événement, En attendant Bojangles, Les choses humaines, La Nuit du 12, Glacé...*) ou d'œuvres du patrimoine littéraire français (*Les illusions perdues, Les trois mousquetaires ou encore Arsène Lupin*), le CNL a souhaité disposer d'un état des lieux du marché des adaptations de livres, en France comme à l'international. L'établissement, qui soutient les auteurs et la diversité de la création, espère que cette étude apportera aux auteurs et aux éditeurs un éclairage sur les réalités de ce marché et son potentiel de croissance, et permettra aux producteurs français et étrangers de mesurer encore davantage les opportunités artistiques et commerciales de l'achat de droits d'un ouvrage.

Pour mémoire, cette étude s'inscrit dans le contexte de la transposition en droit français de la directive SMA (services de médias audiovisuels) du 14 novembre 2018, dont le décret d'application (décret SMAD, du 22 juin 2021) impose aux plateformes numériques étrangères une contribution au financement et à la diffusion d'œuvres françaises et européennes. Cette contribution garantit la pérennité du système exceptionnel de financement de la création cinématographique et audiovisuelle en France tout en offrant de nouvelles possibilités, aux auteurs et aux éditeurs, de développement des cessions de droits d'œuvres littéraires.

Conduite par le CNL, cette étude a été confiée au cabinet Bearing Point. Portant sur la période 2015-2021, elle s'appuiera sur des approches quantitatives, par l'analyse de nombreuses bases de données (issues notamment du CNC, d'IMDb et de GfK), et qualitatives, grâce à des entretiens auprès de professionnels du livre, du cinéma et de l'audiovisuel en France. Elle permettra, entre autres, de faire suite à une précédente étude menée par la SCELf en mars 2014, mesurant le poids relatif des adaptations pour les films sortis en salles en France uniquement, sur la période 2006-2013.

Cette nouvelle étude permettra d'analyser les évolutions, en volume et en proportion, des films et des séries disponibles sur les plateformes de streaming, à la télévision ou au cinéma, adaptés d'un ouvrage imprimé de fiction ou de non-fiction, et plus spécifiquement d'un ouvrage de langue française, dans 6 pays cibles : France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Etats Unis. Seront également mesurées les entrées générées par les films adaptés d'une œuvre littéraire, les ventes d'un ouvrage après son adaptation, les éventuelles corrélations entre adaptation et obtention préalable d'un prix littéraire ou obtention d'un prix cinématographique, ou encore le potentiel de diffusion à l'international.

**Le CNL présentera les résultats de l'étude  
« Adaptations cinématographiques et audiovisuelles d'œuvres littéraires » le 26 juin, à 11h  
Les résultats seront également disponibles sur son site internet  
[www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)**